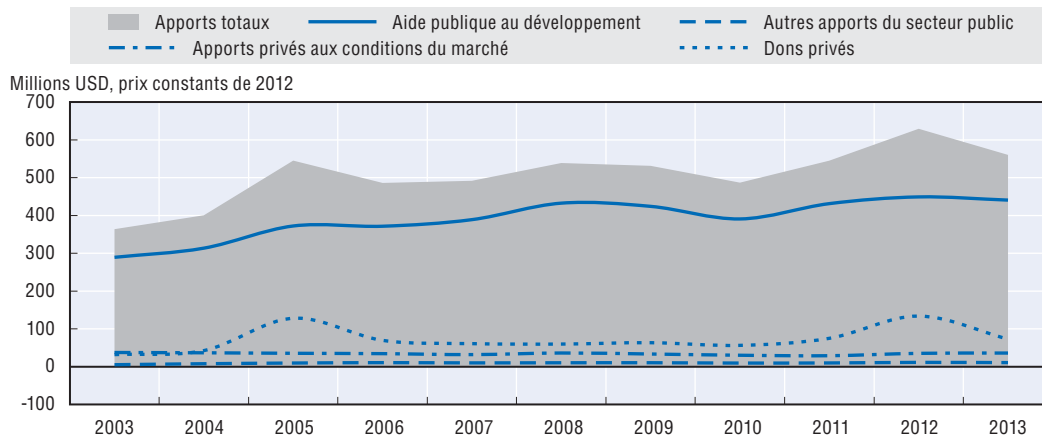



## NOUVELLE-ZÉLANDE

### Apports financiers de la Nouvelle-Zélande aux pays en développement

Graphique 39.1. **Apports nets de ressources aux pays en développement, 2003-13, Nouvelle-Zélande**



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933255653>

#### La Nouvelle-Zélande utilise l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- **La Nouvelle-Zélande contribue à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal.** On estime qu'en 2013, ses engagements d'aide publique au développement (APD) au titre des activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires se sont élevés à 56 000 USD.
- **La Nouvelle-Zélande s'emploie à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale.** Ses engagements au titre des activités liées au commerce ont atteint 109 millions USD en 2013 (42 % de son APD ventilable par secteur), soit une augmentation de 27 % en termes réels par rapport à 2012. L'évolution dans ce domaine se caractérise par des fluctuations depuis quelques années.
- **La Nouvelle-Zélande investit dans des programmes visant à soutenir les efforts d'adaptation au changement climatique dans les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique,** afin d'améliorer la résilience de ces pays face aux catastrophes naturelles et à l'élévation du niveau de la mer. De plus, elle s'est engagée à apporter 2.6 millions USD (3 millions NZD) au Fonds vert pour le climat, qui joue un rôle essentiel dans l'acheminement de ressources vers les pays en développement et la mobilisation de fonds au titre du climat aux niveaux national et international.

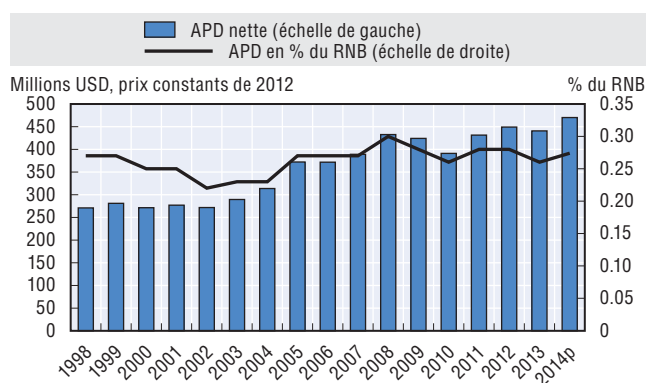
#### La Nouvelle-Zélande contribue de diverses manières à une utilisation efficace des ressources au service du développement durable :

- **Action en faveur de l'appropriation par les pays en développement, par le biais des modalités d'acheminement de son aide.** En 2013, 81 % de l'aide affectée par la Nouvelle-Zélande au secteur des administrations publiques des pays partenaires ont été inscrits aux budgets nationaux de ces pays, un pourcentage proche de l'objectif minimal de 85 % convenu pour 2015. En 2013, seulement 31 % de l'aide au développement destinée par la Nouvelle-Zélande à ce secteur ont été acheminés à travers les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays partenaires, ce qui est bien en deçà de l'objectif de 57 % fixé pour 2015.
- **Action en faveur d'une forte orientation vers les résultats.** La Nouvelle-Zélande a adopté une approche pragmatique de la gestion axée sur les résultats. Le système en place fournit en temps opportun des informations simples et utiles pour la supervision stratégique comme pour la gestion des activités. Des efforts concertés sont faits pour instaurer une culture des résultats à tous les niveaux de l'organisation.
- **Action en faveur de la prévisibilité de l'aide.** En 2013, la prévisibilité annuelle de l'aide au développement de la Nouvelle-Zélande a été de 100 % (l'objectif pour 2015 est le versement de 90 % des fonds selon le calendrier prévu). À 60 %, la prévisibilité à moyen terme a été plus faible.
- **Action en faveur du déliement de l'aide.** La part de l'APD de la Nouvelle-Zélande non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 88 % en 2013 (contre 84.3 % en 2012), alors que la moyenne des pays du CAD était de 83.2 %.

## Aide publique au développement dispensée par la Nouvelle-Zélande

En 2014, les apports nets d'APD de la Nouvelle-Zélande se sont élevés à 502 millions USD (données provisoires), soit 0.27 % de son revenu national brut (RNB) et une augmentation de 6.8 % en termes réels par rapport à 2013, résultant pour l'essentiel d'une hausse des dons bilatéraux, principalement destinés à des pays parmi les moins avancés (PMA). La Nouvelle-Zélande se classe au 13<sup>e</sup> rang des donneurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport de l'APD au RNB, et à la 20<sup>e</sup> place pour le volume de l'aide. Les perspectives de croissance du budget de l'APD sont positives, puisque la Nouvelle-Zélande a annoncé en 2014 une augmentation globale de son APD de près de 220 millions NZD pour une période de trois ans à compter de 2015/16. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2013.

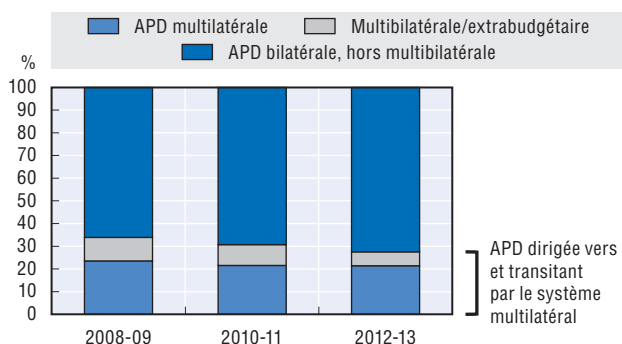
Graphique 39.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 1998-2014, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255660>

En 2013, 77 % de l'APD de la Nouvelle-Zélande ont été dispensés au niveau bilatéral. La Nouvelle-Zélande a affecté 23 % de son APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Elle a aussi dirigé 6 % de son APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multibilatérales/extrabudgétaires).

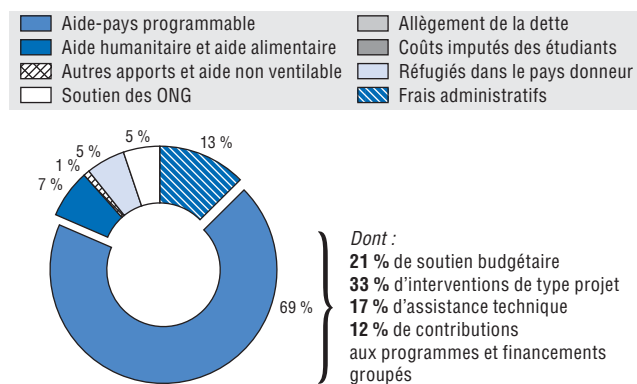
Graphique 39.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255677>

En 2013, 69 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de l'aide-pays programmable (APP) de la Nouvelle-Zélande a été bien supérieure à la moyenne des pays du CAD (54.5 %) en 2012. Les interventions de type projet ont représenté 33 % de l'APP.

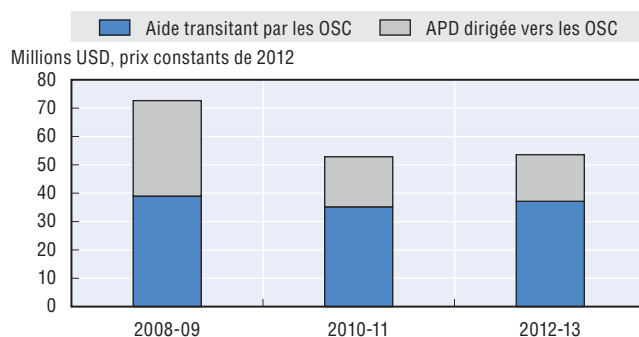
Graphique 39.4. Composition de l'APD bilatérale, 2013, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255688>

En 2013, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 60.8 millions USD. L'aide apportée aux OSC et acheminée par leur intermédiaire a augmenté entre 2012 et 2013 tant en volume (+20.9 %) qu'en pourcentage de l'APD bilatérale (passant de 13 % en 2012 à 17 % en 2013). Ce dernier chiffre a été supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2013 (16 %).

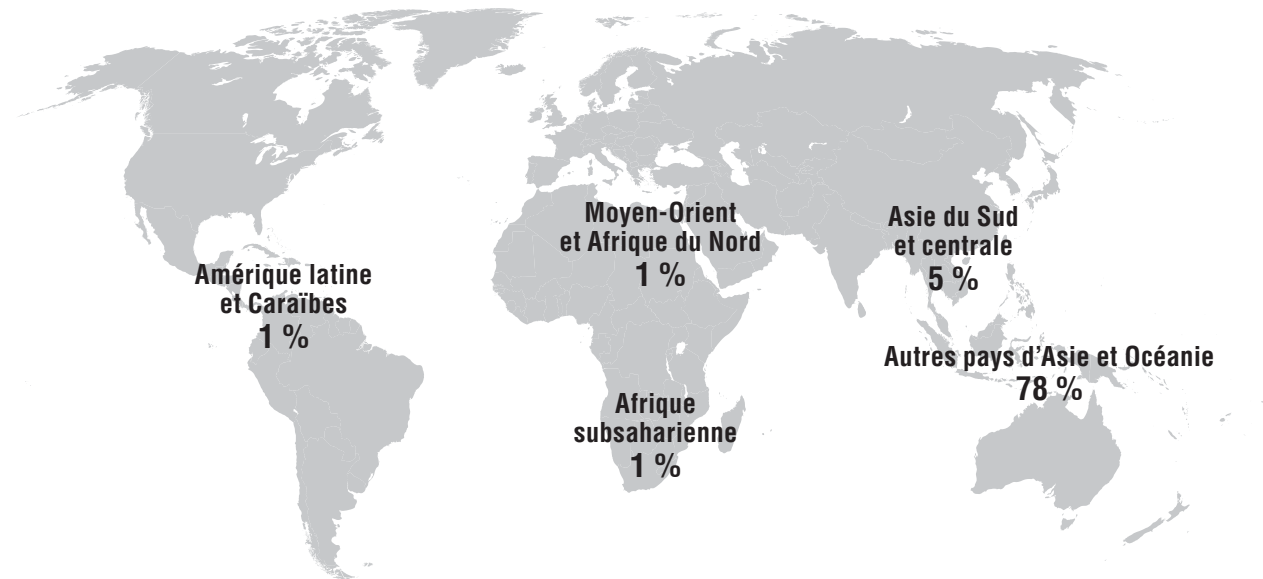
Graphique 39.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255699>

**L'APD bilatérale est fortement orientée vers l'Océanie et l'Asie.** En 2013, la Nouvelle-Zélande a affecté 222.3 millions USD à l'Océanie, 52.6 millions USD à l'Asie extrême-orientale, et 11.8 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

Graphique 39.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2012-13, versements bruts, Nouvelle-Zélande

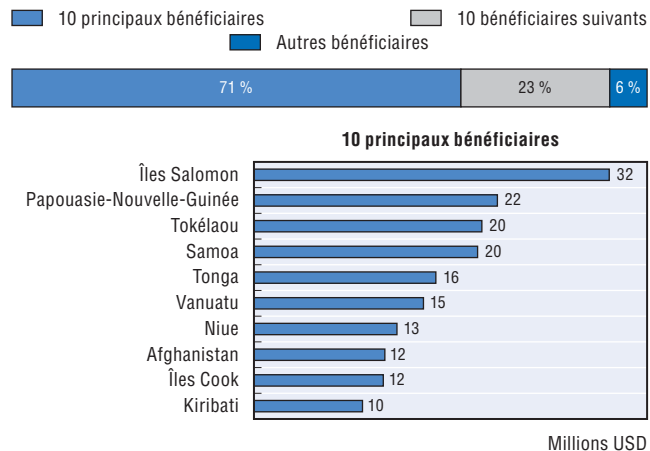


Note : La répartition par région de 14 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2012-13. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255704>

**La Nouvelle-Zélande a affecté 71 % de son APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de son aide.** Elle compte 15 pays partenaires prioritaires qui figurent tous parmi les 20 premiers bénéficiaires de son APD. En 2013, le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 70 millions USD (20 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 39.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2012-13, versements bruts, Nouvelle-Zélande

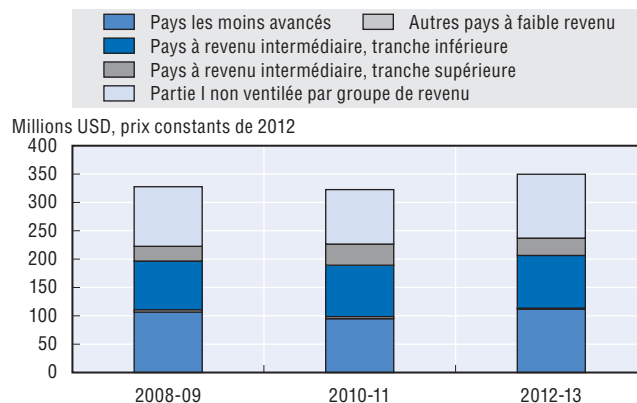


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255711>

**En 2013, 31 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA),** soit un montant de 109.3 millions USD. La part des PMA dans l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande fluctue autour de 30 % depuis quelques années. Elle a été supérieure à celle des autres groupes de revenu en 2013.

L'APD totale de la Nouvelle-Zélande aux PMA a représenté 0.09 % de son RNB en 2013, ce qui est inférieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies. Cela tient au choix de la Nouvelle-Zélande de diriger son APD en priorité vers les petits États insulaires en développement (PEID) d'Asie et d'Océanie, dont beaucoup ne sont pas des PMA.

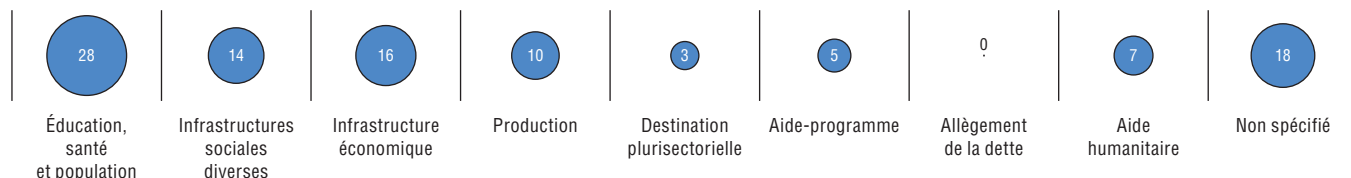
Graphique 39.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255720>

En 2013, 38 % de l'APD bilatérale de la Nouvelle-Zélande ont été consacrés aux infrastructures et services sociaux, soit un montant de 141 millions USD, une place importante ayant été accordée à l'éducation (84 millions USD), ainsi qu'au soutien du secteur du gouvernement et de la société civile (24 millions USD). Un montant de 29 millions USD a été affecté à la production et à la distribution d'énergie (compris dans l'APD aux infrastructures et services économiques) et de 27 millions USD à l'agriculture (compris dans l'APD aux secteurs de production). L'aide humanitaire s'est élevée à 29 millions USD.

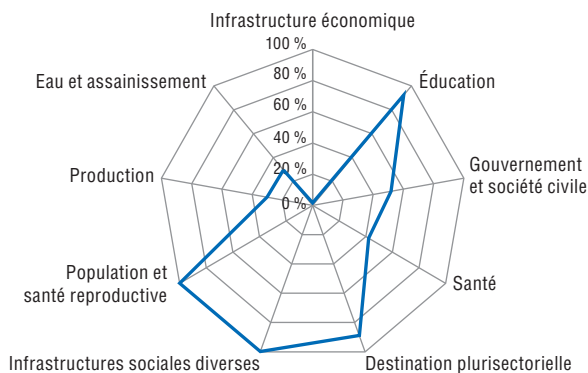
Graphique 39.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2012-13, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255739>

L'APD bilatérale en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 130 millions USD. En 2013, 50 % des activités néo-zélandaises d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, contre 31 % en moyenne pour les pays du CAD. Une part importante de l'aide dispensée par la Nouvelle-Zélande au titre de la population et de la santé reproductive, des autres infrastructures sociales et de l'éducation, est axée sur la problématique hommes-femmes.

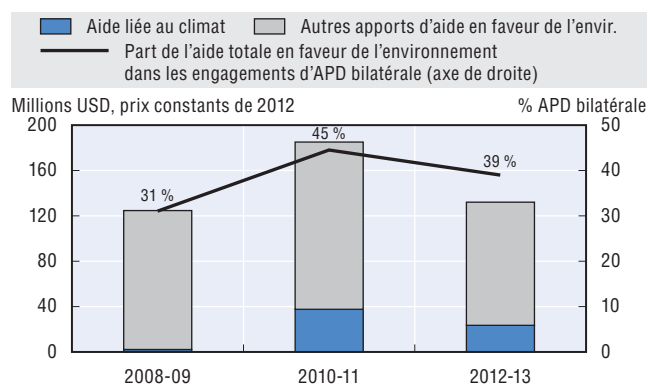
Graphique 39.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2013, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255743>

L'APD bilatérale au titre de l'environnement s'est élevée à 144 millions USD en 2013. Trente-neuf pour cent de l'aide bilatérale de la Nouvelle-Zélande étaient axés sur l'environnement, et 8 % étaient orientés tout particulièrement vers le changement climatique (essentiellement l'adaptation), contre respectivement 23 % et 16 % en moyenne pour les pays du CAD.

Graphique 39.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Nouvelle-Zélande



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255757>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.



Extrait de :

## Development Co-operation Report 2015 Making Partnerships Effective Coalitions for Action

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2015-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Nouvelle-Zélande », dans *Development Co-operation Report 2015 : Making Partnerships Effective Coalitions for Action*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2015-44-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).